



Fonctionnement des activités & Règlement intérieur 2018-2019

➔ A lire, signer et retourner à la salle pour toute inscription.

Article 1 : Déroulement des activités Ma Gym Santé

Les cours réguliers sont dispensés de septembre à juin, du lundi au vendredi, hors vacances scolaires (zone C) et jours fériés.

Pendant les vacances scolaires un planning plus allégé est proposé.

Des stages à thèmes sont proposés certains week-end selon un calendrier pré-établi.

Article 2 : Respect des locaux, des autres participants et entrée dans la salle de pratique

Il est demandé d'**éteindre les téléphones portables** dès l'entrée dans la salle de pratique.

Chacun veillera à garder les locaux dans le meilleur état de propreté possible. **Les chaussures doivent être enlevées avant d'entrer dans la salle de pratique.** Un meuble à chaussures est prévu dans l'entrée.

Veillez **nettoyer vos tapis à la fin des cours** ou bien apporter une serviette personnelle.

Merci de **respecter le calme dès l'entrée dans les locaux** (entrée, couloir, vestiaire, salle de pratique) pour ne pas gêner les personnes en pratique et les consultations du diététicien-nutritionniste.

Article 3 : Assiduité et ponctualité

Il est demandé d'être assidu et ponctuel. En effet, l'assiduité aux cours permet la progression et l'engagement dans la pratique. Et la ponctualité doit être de rigueur. Toute arrivée tardive doit se faire dans le calme et le silence pour le respect du groupe et du professeur. Chaque cours débute par une prise de conscience corporelle (respiration et concentration). Pensez à prendre ce temps si vous arrivez en retard.

Article 4 : Modification du planning des cours

Ma Gym Santé se **réserve le droit d'annuler un cours de façon ponctuelle, ou permanente** si le nombre de participants n'est pas jugé suffisant. Tout comme il est possible qu'un cours soit assuré par un autre professeur. L'annulation d'un cours est communiquée aux participants le plus tôt possible. Ceux-ci peuvent rattraper leur cours perdu sur un autre créneau, dans la mesure où il y a de la place disponible.

Article 5 : Condition de santé

Les participants sont tenus d'**informer le professeur de toute condition de santé ou d'antécédents médicaux pouvant nécessiter une adaptation du travail.**

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique pourra être demandé en cas de condition médicale ou antécédent médical majeur. Le professeur se doit d'adapter le travail en fonction du niveau des participants pour assurer une progression maîtrisée. Chaque participant est tenu de se conformer aux indications du professeur, qui correspond au meilleur choix d'option proposée pour chaque exercice.

Dans tous les cas, la signature du présent règlement implique la **responsabilité totale** des pratiquants quant à leurs activités au sein de la salle Ma Gym Santé.

Article 6 : Effets personnels

Des étagères « cases » sont installées **dans la salle de pratique** pour que chaque participant puisse y déposer ses affaires personnelles pendant la durée du cours. Ma Gym Santé **décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

Article 7 : Droit à l'image

Le professeur se réserve le droit de prendre des photos et des vidéos dans le cadre des cours ou des stages, à seules fins de communication sur les activités de Ma Gym Santé. Chaque participant autorise la diffusion de ces photos et vidéos, sans limitation dans le temps, **sauf avis contraire stipulé par écrit.**

Article 8 : Validité / Politique d'annulation / Réservation

Les **abonnements annuels** sont valables uniquement sur la **saison en cours, du 10 septembre 2018 au 28 juin 2019.** Chaque participant inscrit à un abonnement annuel se positionne sur un ou 2 créneaux horaires (en fonction de l'abonnement choisi). Il est demandé de respecter les créneaux choisis. En cas d'absence, il est également demandé de le signaler afin de libérer la place. Toute absence **signalée à l'avance** peut être rattrapée dans les 15 jours qui la suivent et dans la mesure où il y a de la place disponible dans le créneau choisi.

Les **cartes 5, 10 et 20 séances** sont valables **jusqu'au 2 août 2019.** Aucun remboursement ou report de validité ne peut être envisagé. **Les cartes pré et post natal** sont valables 18 mois après la date d'achat. Les cartes sont utilisables uniquement sur les cours réguliers de l'activité correspondante, et ne peuvent se substituer aux stages.

Les réservations de cours se font en ligne **via le logiciel Deciplus,** elles **peuvent être annulées jusqu'à 24 heures à l'avance** sans décompte, au-delà la séance est comptée comme effectuée et ce **quelle que soit la raison de l'annulation tardive.**

L'achat d'abonnement ou de carte au nombre de séances est **individuel et non-échangeable.**

N.B : seuls les problèmes de santé majeurs et les grossesses, sur justificatifs fournis dès l'arrêt de la participation aux cours, pourront donner lieu à un report de la validité des séances ou de l'abonnement, sur la saison suivante uniquement. Pas de remboursement possible.

Je soussigné (e),

Nom : Prénom :

déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Je déclare par ailleurs être apte aux pratiques corporelles proposées au sein de la salle Ma Gym Santé.

A Toulouse, le :

Signature :